

Commune de St Georges la Pougé

DELIBERATION N° 2023-16

En date du 16 mai 2023

Concernant une décision modificative du budget de l'eau

L'an Deux Mille vingt-trois, le 16 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 mai 2023

Présents : POITOU Delphine, BOURÉ Michel, BENARD Claire

Excusés : Patricia LAPLANCHE, Valéry FAVRE

Absents : Mr DEQUEIROS Cédric, COSTE Joël, FONTAINE Christophe

Mr Michel BOURE a été élu secrétaire de séance.

membres	présents	Votants	Exprimés	pour
8	3	3	3	3

Madame la Maire présente au conseil municipal une décision modificative rectificative à la demande de la trésorerie suite à l'affectation nouvelle des résultats 2022

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2023 sont insuffisants
Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	comptes	Montants €	comptes	Montants €
Résultat de fonctionnement reporté			002	-11 968,81
Dépenses imprévues	022	-8 600,00		
Entretien, réparations réseaux	61523	-2 290,81		
Quote-part subv investis transf cpte résul			777	1078.00
TOTAUX EGAUX-FONCTIONNEMENT		-10 890,81		-10 890.81
OP : OPERATIONS FINANCIERES Subventions d'équipement	1391 1	1 078,00		
OP : OPERATIONS NON AFFECTEES Installat°, materiel et outillage techni	2315 9999	-1 078,00		
TOTAUX EGAUX-INVESTISSEMENT		0,00		0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

Fait le 16 mai 2023

La Maire,



Delphine POITOU



Le secrétaire,



Michel BOURE

*Certifié exécutoire par la
Maire compte tenu de la
transmission en préfecture
le 23/05/2023 et de la
publication le 23/05/2023*